



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 09 MARS 2023

L'An Deux Mil **Vingt-trois**, le jeudi 09 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 03 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBE, Maire d'Erquy. Madame Roxane DONNARD, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

09 mars 2023					DENIMINATION DE VOIRIE – NOUVELLE VOIE DU LOTISSEMENT COMMUNAL LES ROCHETTES SITUÉE RUE DES ROCHETTES : RUE DE LA ZOSTERE MARINE
a	Mois	Jour	QN°	Subd	
2023	03	09	06	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	22
MANDANTS	4
ABSENTS	1
APTES A VOTER	26



CONVOCATION	03-03-2023
RÉUNION	09-03-2023
AFFICHAGE	15-03-2023
TRANSMISSION	15-03-2023
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X		
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X		
	POUGET Léo	5è Adjoint		X	MONNIER Philippe
	HERNOT Bruno	6è Adjoint		X	PILVEN Patrice
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X		
	HUET Jean-Marie	CMD1	X		
	CHARLOT Karine	Conseillère	X		
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère	X		
	DONNARD Roxane	Conseillère	X		
	DURAND Philippe	CMD2	X		
	GUINARD Brigitte	Conseillère		X	MANIS Jean-Paul
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X		
	LESNARD Pierre	Conseiller	X		
	MANIS Cécile	Conseillère		X	
	PILVEN Patrice	CMD4	X		
	ROUXEL Benoit	CMD5	X		
	MANIS Jean-Paul	Conseiller	X		
MINORITÉ	LEMEE Ginette	Conseillère	X		
	LE BRICON Bruno	Conseiller	X		
	MORIN Yannick	Conseiller	X		
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X		
	DETREZ Nicole	Conseillère	X		
	RENAUT Sylvain	Conseiller		X	CHALVET Maryvonne
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X		
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		22	1	4

**06 - DENOMINATION DE VOIRIE - NOUVELLE VOIE DU LOTISSEMENT COMMUNAL
« LES ROCHETTES » SITUÉ RUE DES ROCHETTES À LA VILLE ORY**

Note de synthèse

Dans le cadre de l'obtention du permis d'aménager (PA02205421Q0008) en date du 15 décembre 2021 pour la réalisation de 7 terrains à bâtir dont un destiné à la réalisation de 10 logements sociaux, il convient de nommer cette nouvelle voie (en double sens et sens unique pour une partie) afin de procéder à la transposition cadastrale.

La commission Urbanisme, Patrimoine et Environnement réunie, en date du 19 janvier 2023, a proposé de nommer cette voie Rue de la Zostère marine.

Il est donc proposé à l'Assemblée de valider ce nom de rue.

**06 - DENOMINATION DE VOIRIE - NOUVELLE VOIE DU LOTISSEMENT COMMUNAL
« LES ROCHETTES » SITUE RUE DES ROCHETTES A LA VILLE ORY**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il peut être amené périodiquement à dénommer ou numéroter les voies du réseau communal, le plus souvent à la demande des riverains. S'agissant du lotissement communal « Les Rochettes » de 7 terrains à bâtir dont un destiné pour 10 logements sociaux réalisés par la Société COOPALIS (en cours d'instruction), la commission Urbanisme, Patrimoine et Environnement réunie, en date du 19 janvier 2023, a statué sur le nom de cette nouvelle voie afin de procéder à la transposition cadastrale et a validé le nom de « rue de la Zostère marine ». (Annexes 3 et 4)

Il est donc proposé à l'Assemblée de valider ce nom de rue proposée pour la voie du lotissement.

Sur le plan formel, le plan de dénomination fera l'objet d'une mise à jour et d'une transmission auprès notamment de :

- des concessionnaires des réseaux ;
- du Centre des Impôts ;
- du SIG
- de La Poste ;
- du SDIS et au Centre de Secours d'Erquy ;
- du SAMU 22
- du Service élections, ...

Considérant la proposition de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Environnement du 19 janvier 2023,

Considérant le plan de composition annexé (annexe 3 - 4) à la présente délibération ;

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER le nom de la « rue de la Zostère marine » comme dénomination de la nouvelle voie située dans le lotissement communal « Les Rochettes », situé rue des Rochettes à La Ville Ory ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à la transmission dudit plan de dénomination et numérotation aux personnes concernées, opérateurs et administrations cités précédemment.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	26
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Erquy, le 9 mars 2023

La secrétaire de séance

Roxane DONNARD

Le Maire,

Henri LABBE





Rue de la Zostère marine

ID : 022-212200547-20230309-06CM09032023-DE

ERQUY Commune d'ERQUY

l'air qu'il vous faut !

1924 Origine cadastrale © Droits de l'état réservés

Ce document n'a pas de valeur légale, il n'est fourni qu'à titre indicatif.

03/02/2023